

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le huit octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, GALLIER Erick, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, HERVIEU Jacques, LEROUILLY Chloé, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELTIER Virginie.

Absents excusés : DAVID Frédéric donne pouvoir à Christian VENGEONS, DESGUEE Jérémie, donne pouvoir à LEMIERE Marc-Antoine, FREENEE Anaïs donne pouvoir à BLIN Annie, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : DAVID Nathalie, GILETTE Valérie, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme.

Présents : 15 **Pouvoirs** : 4 **Votants** : 19

La séance a été ouverte à 20h08.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Approbation du Procès-Verbal

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 08 septembre a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal n'expriment aucune observation. Monsieur le Maire soumet au vote.

Le conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 08 septembre 2024.

Décisions prises par voie de délégation permanente

Décisions du Maire, prises sur délégation du Conseil municipal Fondées sur la délibération N°2020-11-85 du 13 novembre 2020 (fondées sur l'article L2122-22 du CGCT)			
Numéro	Objet	Tiers	Montant
2025/034	Admission en non-valeur de créances irrécouvrable	Multiples	8,67 €

2025/035	Extension réseau assainissement Rue des Chênes	Bernasconi	14 994 € HT
2025/036	Décision modificative budget 1	Section fonctionnement Chapitre 11 = + 30 000 Chapitre 65 = - 30 000	
2025/037	Travaux eaux pluviales – La Flaguais - Missy	Bernasconi	1 876 € HT
2025/038	Achat barrières de ville Sécurisation école	TECHNICONCONTACT	5 500.04 € HT

Les conseillers municipaux ont demandé des précisions sur les motifs de la décision budgétaire. Monsieur le Maire répond que nous sommes encore sur un coût élevé de l'énergie avec des factures de 2024 et les consommations des bâtiments restent élevées.

Eau/assainissement : retour du rapport du cabinet Artelia

Débat sans vote

Monsieur le Maire reporte ce sujet au prochain conseil municipal en raison de l'absence de Monsieur DESGUEE, chargé d'en faire le rapport.

Recensement 2026 : recrutement et rémunération agents recenseurs

Délibération 2025-10-01

Monsieur le Maire donne la parole au secrétaire général pour la présentation du rapport.

La campagne de recensement a lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

La commune aura la charge de recruter les agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

La commune va recevoir une dotation forfaitaire dont le montant n'a pas été transmise à ce jour.

Sur le contexte :

La méthode préconisée est la rémunération à la tâche en raison de son efficacité et sa lisibilité.

4 agents seront recrutés.

Les éléments prévisionnels recueillis pour la campagne 2026 sont les suivants :

	Nombre logement	Population connue en N-5
Agent 1	District 4 = 242 (Missy)	District 4 = 488
Agent 2	District 5 = 120 logements District 6 = 168 logements Total = 288 (Tournay-sur Odon + Locheur)	D3 = 250 D4 = 344 Total = 594
Agent 3	District 7 = 275 Noyers périphérie	D6 = 663
Agent 4	District 8 = 294 Noyers Centre	D8 = 604

Sur la rémunération :

En 2020, la délibération de VAL D'ARRY prévoyait les modalités de rémunération comme suit :

- 4€ par feuille de logement (FL)
- 0€ par Bulletin individuel (BI)
- Formation payée à l'heure
- 30 ou 60 € en bon d'essence

Une proposition a été faite pour améliorer cette délibération.

Le COPIL du 3 octobre dernier a débattu de cette proposition et propose les montants suivants :

- **2 € par FL**
- **1 € par BI**
- **40€ la séance de formation**
- **Forfait de 100 € pour déplacement**

Sur la projection financière :

Sur la base de la rémunération décidée lors de COPIL, le coût RH (Brut + chargés) s'élèvera à :

Coût pour le prévisionnel 2026 selon les montants définis en COPIL
AGENT 1 = 1 658,54
AGENT 2 = 1 848.42
AGENT 3 = 1907.30
AGENT 4 = 1 878.54
Coût rémunération total (Brut + cotisations) = 7 211,58

La discussion s'est portée sur le fonctionnement concret de la campagne de recensement : temps de travail, suivi des agents recenseurs.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote

Délibération :

VU le rapport présenté par Monsieur le Secrétaire Général ;

CONSIDERANT la nécessité de recruter et de fixer la rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2026 ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs nécessaires au bon déroulement des opérations

FIXE la rémunération brute des agents recenseurs ainsi :

- 2 € par feuille de logement
- 1 € par bulletin individuel
- 40 € par séance de formation
- Forfait de 100 € comprenant les frais de déplacement et la tournée de reconnaissance

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric (pouvoir de Christian VENGEONS), DESGUEE Jérémie (pouvoir de Marc-Antoine LEMIERE), FREENEE Anais (pouvoir d'Annie BLIN), GALLIER Erick, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEROUILLY Chloé, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELLETIER Philippe (pouvoir de Jacky GODARD), PELTIER Virginie.

CONTRE : Néant.

ABSTENTION : Néant

Médiathèque : information sur le plan de financement

Débat sans vote

Monsieur le Maire informe d'un courrier du Conseil Départemental notifiant le taux d'aide à 30%, soit 265 526€ selon les éléments envoyés. Ce montant est actualisé après l'appel d'offre.

En revanche, le Fonds leader ne pourra pas être sollicité, car seul sont éligibles au financement des fonds Leader les projets ne dépassant pas le plafond de 400 000 €.

Suite au rendez-vous avec les services du Contrat de Territoire, il a été décidé de faire une demande pour augmenter ce taux à 40% en répondant aux éléments techniques du courrier (insertion clause sociale, arceau vélo, réponse architecturale sur la façade sud-ouest) et en argumentant le besoin par la baisse de dotation de la DRAC.

Le nouveau plan de financement actualisé s'établit comme suit :

Plan de financement prévisionnel : Médiathèque : extension et réhabilitation				
CHARGES		RECETTES (Subventions-Autofinancement)		
En € - H.T		En € - H.T		
Études	12 628	Etat -DRAC - DGD Travaux	166 195,00	21%
Honoraire	93 150	Etat -DRAC - DGD Mobilier	20 501,58	
Travaux	619 100	Etat - DSIL	77 969,90	9%
Révision	78 000	Etat - fond vert	89 368,30	10%
Imprévus (5% De la construction)	30 955	Département	354 034,78	40%
Aménagement Mobilier	51 254	Autofinancement	177 017,39	20%
TOTAL	885 086,96	TOTAL	885 086,96	100%

Monsieur LEMIERE, continue à considérer que la commune n'a pas suffisamment de garanties sur les recettes préférant un plan de financement prévisionnel avec des taux minimum et non les subventions sollicitées. Le Maire, rappelle que la méthode utilisée est de se baser sur le budget prévisionnel déposé et de s'adapter en fonction des subventions notifiées. Il rappelle que l'objectif budgétaire est un autofinancement à hauteur de 20%. Il insiste sur l'importance du projet Médiathèque pour la commune de Val d'Arry, comme outil pour la politique culturelle en direction des jeunes notamment et qu'on ne peut être exclusivement sur des logiques comptables

Le Secrétaire Général indique que toutes les subventions doivent être notifiées pour autoriser la signature du marché.

Médiathèque : mise en place de la gratuité

Délibération 2025-10-02

Monsieur le Maire propose la gratuité de l'inscription à la médiathèque pour les habitants de la commune

L'inscription payante favorise des comptes individuels plutôt que familiaux, ce qui entraîne un nombre d'adhérents moins important que la réalité. De même, les recettes sont faibles par rapport à l'organisation de la régie.

Madame DAUTY précise que 71% des médiathèques du Calvados sont gratuites. Plusieurs d'entre-elles viennent de passer à la gratuité.

Monsieur le Maire soumet la délibération suivante au vote.

Délibération :

VU la délibération 2025-01-01 de la Commune de VAL D'ARRY fixant les tarifs communaux divers dont l'inscription à la médiathèque ;

Considérant le rapport du Maire,

Considérant la nécessité de donner un justificatif de domicile (facture d'eau ou électricité, facture internet, avis d'imposition) lors de l'inscription ou la réinscription pour bénéficier de la gratuité pour les habitants de la commune ;

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la gratuité de l'inscription de la médiathèque pour toute personne justifiant de son domicile dans la commune.

DECIDE la mise en place de cette gratuité à compter du 1^{er} novembre 2025.

MODIFIE les modalités définies dans la délibération 2025-01-01.

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric (pouvoir de Christian VENGEONS), DESGUEE Jérémie (pouvoir de Marc-Antoine LEMIERE), FREENEE Anais (pouvoir d'Annie BLIN), GALLIER Erick, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEROUILLY Chloé, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELLETIER Philippe (pouvoir de Jacky GODARD), PELTIER Virginie.

CONTRE : Néant.

ABSTENTION : Néant

SDEC : Effacement des réseaux : NOYERS-BOCAGE – RUE DU 13 JUIN ET RUE DES CANADIENS

Délibération 2025-10-03

Lors du Conseil Municipal du 15 mai 2023, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention avec le SDEC Energie pluriannuelle d'effacement des réseaux.

Le SDEC Energie a fourni l'étude définitive concernant « la rue du 13 juin 1944 et la rue des Canadiens », ce qui permet d'avoir l'actualisation du coût de cet effacement de réseaux.

Dossier	Participation commune estimée et votée en 2023	Participation commune définitive
Rue du 13 juin 1944 et rue des Canadiens	54 715 €	18 086.19 €

Monsieur le Maire précise que les aides financières ont été augmentées car beaucoup de retraits de fils nus seront réalisés au cours de ces travaux, ce qui entraîne une majoration des subventions du SDEC Energie.

Délibération :

VU la convention SDEC sur l'effacement des réseaux approuvée par délibération le 15 mai 2023 ;

Considérant l'étude définitive transmis le 12/09/2025 par le SDEC Energie mentionnant le coût total de l'opération à 210 053,50 €TTC.

Considérant les taux d'aides de 100% sur le réseau de distribution électrique, de 70% sur le réseau d'éclairage et sur le réseau de télécommunication ; le montant de la participation communale est de 18 086,19 €

Décision : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet 18AME0193 étant conforme à la demande.

PREND acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier.

DECIDE du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux (section de fonctionnement)

PREND note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

S'ENGAGE à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 5 251,34 €,

AUTORISE Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à cette affaire.

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric (pouvoir de Christian VENGEONS), DESGUEE Jérémie (pouvoir de Marc-Antoine LEMIERE), FREENEE Anais (pouvoir d'Annie BLIN), GALLIER Erick, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEROUILLY Chloé, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELLETIER Philippe (pouvoir de Jacky GODARD), PELTIER Virginie.

CONTRE : Néant.

ABSTENTION : Néant

PBI : Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) des déchets ménagers 2024

Délibération 2025-05-04

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité et du service public des déchets ménagers 2024 conformément au CGCT.

Quelques chiffres concernant l'année 2024 :

	O.M.R.	Recyclables secs
Population desservie	25 162	25 162
Tonnages annuels	2 864 T	1 705 T

Km de collecte	81 938 Km	81 938 Km
Couleur Bac concerné	Gris (pucé)	Sacs Jaunes

Fréquentation des déchèteries :

	2023	2024	Evolution	Nbr visites
Maisoncelles	40 886	43 990	7,1%	3 104
Livry	12 349	15 006	17,71%	2 657
Total	53 235	58 996	9,77 %	5 761
Tonnages				
Maisoncelles	5 440	5 323	3,27 %	
Livry	1 990	2 343	15, 25%	
Total	7 430	7 971	18,52%	

Evolution des tonnages :

Flux	Kg/hab/an 2021	Kg/hab/an 2022	Kg/hab/an 2023	Kg/hab/an 2024
O.M.	126	117	111	114
Recyclables	63	60	66	75
Déchèterie	312	277	238	342

Refus de Tri :

L'évolution des refus de tri s'est dégradée en 2024 pour atteindre jusqu'à 26 % contre 23 % en 2023. Cela signifie que nous enfouissons ces refus de tri, ce qui se traduit par des coûts de T.G.A.P. très élevés (60 € la tonne)

Grille Tarifaire :

Nbr pers. Foyer	Bac	Nbr levées	Forfait redevance annuelle	Levées + 19 - 24	Levées + ➤ 24
1	80 litres	18 levées	162 €	2.93 €	5.85 €
2-3	120 litres		212 €	4.40 €	8.80 €
4-6	180 litres		289 €	6.60 €	13.20 €
7 et +	240 litres		369 €	8.80 €	17.60 €
Badge	30 litres	52 ouvertures	162 €	1.10 €	2.20 €

La grille tarifaire de 2024 a augmenté de 7 % par rapport à 2023.

Monsieur HERVIEU interroge sur la mise en place des bacs jaunes. Monsieur le Maire informe de la livraison prévue sur la dernière semaine de novembre et la première de décembre. Les bacs ne seront pas pucés. Ils pourront être équipés d'un système anti-tempête à la demande de l'utilisateur. Pour les logements n'étant pas accessibles par le camion benne, un abribac sera installé pour que les habitants puissent y déposer leur bac.

Monsieur LEMIERE demande une communication pour les habitants. Madame MALBEC s'engage à le faire.

Délibération :

Vu le rapport de PBI sur le prix et la qualité et du Service Public des déchets ménagers 2024 ;

Considérant la décision du Conseil communautaire sur l'adoption de ce même rapport lors de la séance du 25/06/2025 (2025625-24) ;

Considérant la transmission du rapport le 19/09/2025 et la présentation en Conseil Municipal ce 13/10/2025, tout en rappelant que le rapport est public ;

Décision : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité et du Service Public des déchets ménagers 2024.

Sens du vote :

POUR : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric (pouvoir de Christian VENGEONS), DESGUEE Jérémie (pouvoir de Marc-Antoine LEMIERE), FREENEE Anaïs (pouvoir d'Annie BLIN), GALLIER Erick, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEROUILLY Chloé, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELLETIER Philippe (pouvoir de Jacky GODARD), PELTIER Virginie.

CONTRE : Néant.

ABSTENTION : Néant

SAEPB : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPSQ) de l'eau potable 2024

Monsieur le Maire reporte ce sujet au prochain conseil municipal en raison de l'absence de Monsieur DESGUEE, chargé d'en faire le rapport.

Question diverses

a) Réunion de commission – 4ème trimestre 2025

Monsieur le Maire informe de l'organisation des commissions suivantes

- Vie communale Associations - Lundi 3 novembre 18 h 00 **mairie de Val d'Arry**
- Travaux Voirie Bâtiments - Mardi 4 novembre 20 h 00 **mairie de Val d'Arry**
- Environnement Développement Durable – Jeudi 13 novembre 20 h 00 **mairie de Le Locheur**
- Enfance Jeunesse – Lundi 24 novembre 20 h 00 **mairie de Val d'Arry**
- Gestion de l'Eau – mardi 2 décembre 18 h 00 **mairie de Val d'Arry**

b) Information Village d'Avenir

Monsieur le Maire informe de la tenue du prochain comité de pilotage **le jeudi 4 décembre à 14 h 00 (mairie de Val d'Arry).**

Celui-ci se fera en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

c) Information Contrat de Territoire – Plan d’eau du Locheur

Le Conseil Départemental a notifié une aide de 20% au titre du Contrat de territoire. La demande de subvention à l’ANS a été rejetée.

En conséquence, sur le projet initial de 143 927,10 € : l’aide se portait à 28 785 € et l’autofinancement à 115 927,10 €.

Le projet a donc été revu à la baisse sur les projets d’équipements :

- Les jeux enfants, le portique et le streetwork sont conservés
- Les installations d’un terrain de basket et d’un mur d’escalade sont ajournées.

Le nouveau plan de financement se présente ainsi :

Plan de financement prévisionnel :				
Rénovation du Plan d’eau du Locheur				
Décision COPIL du 12/09/25				
CHARGES		RECETTES Subventions - Autofinancement		
En € - H.T		En € - H.T		
Travaux	69 967,59	Conseil départemental : Contrat de territoire	16 723,22	20%
Equipement	13 648,50	ANS : Plan 5 000 équipements	-	0%
		Autofinancement	66 892,87	80%
TOTAL	83 616,09	TOTAL	83 616,09	100%

Séance clôturée à 21h38